L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 FEVRIER 1858

Imprimée et publiée par G. F. WEISSE & Co. ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:

F. WEISSE, N. DUFOUR, E. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 26 FEVRIER.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible]—Meubles.

[illegible]—Limons; oranges et noix d'Angleterre.

[illegible]—Chemises blanches, habillements d'été et de printemps.

Notre feuilleton.

Nous avons commencé il y a quelques jours un très beau roman d'ALEXANDRE DUMAS qui est à cette heure en cours de publication à Paris.

BLACK, à en juger par les deux premiers chapitres que nous avons déjà reçus, compte parmi les œuvres les plus piquantes et les plus spirituelles du célèbre romancier français. Nous mettrons en réserve un certain nombre d'exemplaires de l'*Abeille* pour les personnes, en dehors de nos abonnés, qui se décideraient plus tard à commencer la lecture du nouveau roman d'ALEXANDRE DUMAS.

LOUIS-NAPOLÉON ET L'ANGLETERRE.

Nos dernières dépêches nous font part de faits fort graves en apparence mais qui, nous le croyons, trouvent une explication naturelle dans les événements dont Paris a récemment été le théâtre. Des Italiens partis d'Angleterre, arrivent dans la capitale de la France pour accomplir un horrible attentat. Avant juré de sacrifier l'empereur, ils n'hésitent pas à jeter des bombes au milieu d'une foule compacte. Des innocents devaient périr, et en effet la mort frappe [illegible] eût dû épargner, tandis que Louis-Napoléon échappe au sort que lui réservaient les assassins.

C'est en Angleterre que se sont tramés les complots qui avaient pour but le meurtre de l'empereur. La législation britannique, l'Angleterre fait, on le sait, de ce pays le refuge de tous les proscrits de l'Europe. L'opinion publique s'est émue, et l'on a compris que Louis-Napoléon, cédant aux conseils imprudents d'amis trop zélés, demandât au gouvernement anglais l'expulsion des réfugiés. C'eût été demander à l'Angleterre de renier sa charte et ses institutions, de violer le principe tutélaire de son gouvernement fondé sur les droits imprescriptibles de la liberté individuelle.

L'empereur, qui a lui même pendant longtemps joui de l'hospitalité que lui offrait la Grande-Bretagne, s'est bien gardé de se rendre aux avis de son entourage. Il a simplement ordonné à l'ambassadeur français [illegible] de communiquer verbalement [illegible] britanniques les détails de l'attentat et de leur demander si les lois anglaises n'avaient pas être modifiées de manière à empêcher que des proscrits étrangers ne fussent perpétuellement de Londres un foyer de conspiration et de complots homicides.

Nous ne savons qu'elle a été la réponse du gouvernement anglais, mais elle a dû être favorable puisque lord Palmerston a présenté au Parlement un bill dont l'objet est de ranger [illegible] tout complot tramé [illegible] contre la vie d'un monarque étranger. Est-ce une concession arrachée au gouvernement anglais par la peur d'une rupture avec la France? Nous ne le croyons pas. L'assassinat n'en est pas moins un crime odieux parce qu'il s'adresse à une tête couronnée. Un roi est un homme comme un autre, un simple citoyen et sa vie doit être respectée. Que l'assassin choisisse sa victime dans le pays où il est provisoirement reçu, ou ailleurs, où est la différence? La vie d'un homme est-elle moins sacrée parce que celui-ci est séparé de son meurtrier par un bras de mer, un fleuve, une montagne, ou une ligne imaginaire? Nous avons le devoir d'un gouvernement est de prévenir le meurtre, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, en arrêtant ceux qui [illegible].

[illegible] que se propose le ministère [illegible] présenté par lord Palmerston [illegible] a été adopté par [illegible]. Si le projet de loi avait [illegible] n'aurait certainement [illegible] par tant de suffrages. Le [illegible] pas habitué aux lâchetés [illegible] Napoléon ler, et si sa dignité [illegible] de rompre avec la France [illegible] pas d'affronter le ressentiment de Napoléon III. Ce qui le prouve, c'est [illegible] que le ministère a décidé [illegible] français après la publication, dans le *Moniteur* des adresses de [illegible] de l'armée française au [illegible] du 14 janvier. Quelques [illegible] adresses signalaient fort clairement l'Angleterre comme la protectrice d'Orsini et de ses complices et la désignaient à la [illegible] de la vengeance de l'empereur. Nous en citerons deux:

ARMÉE DE LYON.—BESANÇON.

[illegible] régiment d'infanterie de ligne.

[illegible] de l'infernal attentat commis [illegible] et Votre Majesté, nous avons [illegible] Providence d'avoir sauvé vos [illegible] augustes et chères des périls formidables [illegible] étaient enveloppées.

[illegible] indignation [illegible] succédant à notre gratitude [illegible] porte à *demander* [illegible] *impunité ou qu'il se repaire* [illegible] *sont sous ses lois.*

[illegible] *et nous les poursuivrons* [illegible] *leurs places de sûreté.*

[illegible] *Le général commandant la 2e division militaire.*

[illegible]

[illegible] attentat qui vient de mettre [illegible] précieux de Votre Majesté [illegible] l'impératrice a excité en moi [illegible] troupes sous mes ordres autant [illegible] d'indignation.

[illegible] en préservant des existences si [illegible] de nouveau, protégé la France!

[illegible] misérables sicaires, agents subalternes de pareils forfaits, reçoivent le [illegible] crime abominable, *mais que ce repaire infâme où s'ourdissent de si infernales machinations* SOIT DÉTRUIT A TOUT JAMAIS.

Le pays le demande à grands cris et l'armée l'aurait y dépenser jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Ces menaces ont été insérées au *Moniteur!* L'Angleterre, il est vrai, n'est pas désignée nominativement, mais tout le monde a compris qu'il s'agissait d'elle. Des explications [illegible] comme nous le disons plus haut, demandées à l'ambassade française, et le comte Walewski les a données avec un empressement et une sincérité qui ont pleinement satisfait le gouvernement anglais. Notre dépêche ajoute que le comte Walewski a exprimé les regrets de l'empereur et a dit qu'il en était affligé de la publicité [illegible] des expressions dont l'Angleterre avait été blessée. Louis-Napoléon a donc [illegible] l'insertion au *Moniteur*, sinon les [illegible] mêmes, et c'est tout ce qu'on [illegible] demander. Il n'est pas responsable des paroles imprudentes que le dévouement de [illegible] a pu dicter à ses chefs. En [illegible] dans le *Moniteur* il en acceptait [illegible] la responsabilité, mais il est [illegible] d'après ce que nous venons de [illegible] que leur insertion a eu lieu sans sa [illegible] et qu'il s'y serait opposé s'il [illegible].

[illegible] du gouvernement anglais [illegible] publication officielle des [illegible] de l'armée française démontre clairement que lord Palmerston, en proposant [illegible] du code criminel, [illegible] pas devant la volonté de [illegible] Napoléon.

Quant à la mesure prise par le gouvernement français à l'égard des étrangers résidant en Angleterre, nous croyons pouvoir [illegible]. Le comte Walewski a annoncé [illegible] ne serait désormais accordé de [illegible] en Angleterre qu'aux Français [illegible] en France. Les attentats dirigés [illegible] l'empereur ont eu jusqu'à présent pour auteurs des étrangers venus d'Angleterre avec des passeports en règle. En les [illegible] à l'avenir de ce laisser-passer qui les [illegible] à la vigilance de la police, on les [illegible] d'une manière certaine aux agents de sûreté. Les Français arrivant d'Angleterre, munis de passeports, ne seront pas inquiétés, mais l'étranger qui n'en aura pas [illegible] en arrivant d'Angleterre et se débarquant ne pourra pas produire cette recommandation officielle, sera interrogé et surveillé, son nom et son signalement seront transmis à Paris, et la police aura les yeux sur lui jusqu'à ce qu'elle soit tranquille à son égard.

Si nous ne nous trompons pas sur le sens de la dépêche, il n'y aurait rien de blessant pour l'Angleterre dans la mesure de sûreté prise par le gouvernement français. L'empereur, en butte aux criminelles entreprises de quelques étrangers qui ourdissent leurs plans à Londres, a voulu probablement enlever à ces derniers la facilité que leur procurait un passeport d'arriver jusqu'à lui. Jusqu'à nouvel ordre, tout étranger venant d'Angleterre, sera donc suspect, et le prévention a dû s'étendre jusqu'aux Anglais eux-mêmes, puisqu'on leur emprunte leur langage et jusqu'à leurs noms saxons pour mettre à exécution de coupables desseins.

La mesure adoptée par le gouvernement français tiendra à supprimer le foyer des conspirations. Supposons qu'un étranger soit chargé par un club révolutionnaire de Londres d'attenter aux jours de l'empereur, et qu'au lieu de s'embarquer directement pour la France, il se dirige d'abord vers l'Espagne ou l'Italie. N'ayant point de passeport à son départ d'Angleterre, il n'en obtiendra pas non plus en Espagne ni en Italie où les consuls français exigeront la production de ses papiers. Il sera donc obligé d'entrer en France sans passeport, c'est-à-dire de se signaler lui-même à la police.

Les précautions du gouvernement impérial seraient néanmoins illusoires si les plus dangereux des réfugiés politiques, dont Londres est le quartier-général, avaient la faculté de se transporter ailleurs; mais on doit se rappeler qu'ils ne seraient tolérés dans aucun état du continent. Les lois anglaises leur permettent seules de s'établir sur le sol britannique; le reste de l'Europe leur est *fermé*. S'ils se présentaient dans les cantons suisses ou en Belgique, dont les lois se rapprochent le plus de celles de l'Angleterre, Louis-Napoléon exigerait immédiatement leur expulsion, et ces Etats n'oseraient la lui refuser.

De ce qui précède nous concluons que les derniers événemens n'ont pas affaibli l'alliance anglo-française. Elle sera maintenue tant que le voudra l'empereur, et si elle vient un jour à se rompre, c'est que Louis-Napoléon aura complètement modifié son système politique et que le concours moral et la coopération matérielle de la Grande-Bretagne lui seront devenus inutiles. Nous croyons aussi qu'il désire sincèrement la paix et qu'il attache un grand prix à l'alliance et à l'amitié de ses voisins.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Bâton Rouge, 25 fév.—CHAMBRE.—Est passé, à la troisième lecture, le projet de loi donnant à la Chambre de Commerce le droit de nommer six inspecteurs, avec un amendement accordant à la Chambre la faculté de recommander des personnes aptes à cet emploi d'Inspection.—Après un débat animé, le projet de loi relatif aux pilotes est également passé, ce bill nomme un Bureau de Commissaires, composé de 2 pilotes et de 3 membres du Bureau des Assureurs, pour la recommandation au gouverneur.—Est aussi passé, par 19 contre 44, l'acte qui retire de la vente les terres submergées.

SÉNAT.—Un rapport favorable a été fait sur le projet de loi donnant de l'extension aux bons de la Banque des Citoyens.—M. Phillips a présenté un bill pour l'établissement, à Shreveport, d'une succursale de la Banque des Citoyens.—La majorité adhère au bill de secours concernant F. F. Folger.—Le projet de loi sur le juri est passé à la lecture, avec un ou deux amendemens.

M. GUSMAN.—Des nouvelles très récentes annoncent que l'état de M. Gusman (l'une des parties du duel rapporté) s'améliore et ne présente aucun danger.

CONGRES.

Washington, 25.—Au Sénat, M. Shields a réclamé son siège, en alléguant que le Minnesota est un Etat souverain.

Il s'est élevé des objections sur la remarque faite que le Minnesota n'est pas encore admis dans l'Union.

A la Chambre, on a débattu la question d'expulser M. Matteson.

Vicksburg, 15.—Le steamboat Aurora est passé ici, ce matin à 5 heures, descendant.

Mexique.

Le steamer *Tennessee*, arrivé hier matin, nous a apporté nos journaux de Vera-Cruz et de Mexico. Rien de nouveau ne s'est produit dans la situation des affaires chez nos voisins.

Osollo est entré à Queretaro; voici la dépêche qu'il adresse au gouvernement:

Queretaro, 12 février.

Je suis entré aujourd'hui à 11 heures, avec la première brigade, au milieu des démonstrations de réjouissance générale.—La seconde brigade entrera ce soir, et toutes les deux camperont demain sur la route de Celaya.—Je m'occupe à organiser ici le gouvernement local. L'ennemi occupe Apasco et Celaya.—*Osollo.*

"Il est très probable, ajoute le *Diario oficial*, que l'ennemi abandonnera les positions où il s'est replié et continuera sa retraite devant les troupes du gouvernement suprême.

"En attendant, la ligue constitutionaliste a perdu un état de quelque importance. Le nom de Queretaro est effacé de la petite liste des Etats coalisés."

M. Ramon Maria Loreto Canal de Samaniego, a été nommé par le gouvernement suprême gouverneur de Queretaro.

La brigade Casanova, sortie de la capitale le 13, se composait du premier bataillon de sapeurs, du second de Guadalara, du 5e escadron de cavalerie, de six pièces d'artillerie dont deux de gros calibre.

La brigade Cobos était dans la citadelle, casernée dans le couvent de San Agustin. Voici la communication adressée au gouvernement par Marcelino Cobos, chef actuel de la brigade.

Brigade Ruiz-Cobos.—Général en chef.—A. S. E. le président de la République. Excellence, j'ai l'honneur de vous annoncer que je marche à la tête de 300 hommes d'infanterie et de cavalerie vers la capitale; nous avons tous reconnu le plan Tacubaya et j'espère que V. E. voudra bien me communiquer ses ordres supérieurs pour le conduit du chef de bataillon M. Manuel Morel, porteur de cette dépêche. Cet officier est chargé d'exposer à V. E. la disposition des esprits dans le département de Oajaca et sur quelques autres points par où j'ai passé, etc. etc.

La réception du corps diplomatique a eu lieu le 13 de ce mois.

Le *Courrier Français*, nouveau journal qui avait succédé au *Trait d'Union*, a été suspendu par ordre supérieur, puis a été autorisé à continuer ses publications sous le même titre, à condition de s'abstenir complètement de toute politique locale.

L'archevêque de Mexico a publié l'ordonnance suivante:

"Dans tous les cas de dévolutions de propriétés ecclésiastiques qui se feront conformément à la loi du 28 janvier, où la loi du 25 juin et le réglement de ladite loi sont annulés, vous vous adresserez à l'archevêché en lui présentant dans tous les détails des renseignements exacts sur le prix du loyer que payait le locataire avant l'époque de la vente, sur le prix de vente ou d'adjudication de la propriété, en citant le nom du juge, du notaire et la date, sur le prix de loyer exigé, depuis l'adjudication, sur les améliorations ou les dégâts occasionnés qui auront fait monter ou baisser la valeur de la propriété, enfin sur toutes les données nécessaires pour amener une détermination juste et fondée. Il vous est ordonné expressément de ne passer aucun contrat ni de prendre aucun engagement avec les détenteurs actuels desdites propriétés; l'archevêché seul se réserve ce droit après avoir entendu les parties respectives."

Cette ordonnance est sans doute adressée aux chefs de corporations et administrateurs de souvents.

Le *Diario Oficial* a publié le décret motivé qui suit:

"Excellence,—L'état d'agitation où se trouvait la capitale ayant cessé, et les causes qui obligèrent la commandance générale à faire arrêter certaines personnes qui auraient pu compromettre la tranquillité publique, n'existant plus, S. E. le président provisoire a ordonné de mettre en liberté tous les individus n'appartenant pas à l'armée qui ont été détenus pour motifs purement politiques. J'ai l'honneur de porter cet ordre à votre connaissance, et de vous donner l'assurance de ma considération distinguée.

"Dieu et Liberté.—Mexico, 10 février 1858. ELEGUEDO.

"A S. E. le gouverneur du District."

Le *Ferrocarril* dit à ce sujet:

"MM. Olivera, Zarcos, Matéos et quelques autres personnes dont nous ignorons le nom ont été mises en liberté. Invités, il y a quelques jours, à demander eux-mêmes leur élargissement, ils répondirent que ne reconnaissant pas le gouvernement de Mexico, ils n'avaient rien à lui demander. Ils ont donc été relâchés sans conditions."

THALBERG ET VIEUXTEMPS.—Le sixième et dernier concert de ces éminents artistes a lieu ce soir dans l'Odd-Fellows' Hall. On trouvera le programme dans une autre partie de nos colonnes. Thalberg jouera une fantaisie sur les motifs de Masaniello, la Tarentelle, un duo sur des airs de Norma avec M. Dubenois, le jeune pianiste Louisianais qui a été son élève à Paris, et avec Vieuxtemps le grand duo pour violon et piano sur les motifs de Don Giovani. Vieuxtemps jouera le Rossignol, une fantaisie sur Jérusalem, des airs russes et une étude en *ré*.

Une autre solennité musicale marquera cette journée. Les élèves des écoles publiques du premier et du quatrième districts ont assisté à un concert donné à leur intention par Thalberg et Vieuxtemps; c'est maintenant le tour des élèves du second et du troisième district. Ils sont invités à se réunir aujourd'hui, à 1 heure de l'après-midi, au théâtre de la Gaité.

La seconde matinée musicale de Thalberg et de Vieuxtemps a lieu demain, samedi, à 1 heure de l'après-midi, dans le salon de lecture de l'Odd-Fellows' Hall.

BILLETS DE BANQUE PERDUS.—On verra par une annonce insérée plus loin que MM. Hall & Eldredge, de l'hôtel St-Charles, offrent une récompense de deux cents piastres à la personne qui leur rapportera certains billets de banque qu'ils ont perdus entre les rues Gravier et Conti.

[illegible]—M. [illegible] Blackburn, éditeur de la [illegible] vient de perdre par un incendie son [illegible] à coton; c'est le quatrième [illegible] détruit.

THÉATRE D'ORLÉANS.—*Bénéfice de Mme Lacombe*.—Tout n'est qu'heur et malheur au théâtre. Tel artiste, favorisé par les circonstances, trouvera dans une campagne théâtrale l'occasion d'un grand nombre d'heureuses créations; tel autre, par suite de combinaisons administratives imposées par la force des choses, se verra relégué dans la pénombre et voué à l'inaction et à l'obscurité.

C'est malheureusement ce qui est arrivé à notre charmante et spirituelle dugazon pendant la saison actuelle. Par suite du dédarol jeté dans le répertoire par les indispositions et les embarras de toutes sortes dont le théâtre a eu à souffrir cet hiver, Madame LACOMBE n'a eu que fort peu d'occasions de se produire dans son emploi de seconde chanteuse légère, et ce n'est guères que dans le *Vicomte de Létorières* et dans les *Premières armes de Richelieu* qu'elle a pu faire preuve de cette verve spirituelle et de cette vive intelligence de la scène qui en font une des meilleures dugazons que notre public ait été appelé à applaudir.

La représentation de dimanche—qui est au bénéfice de Madame LACOMBE—offrira au public une excellente occasion d'apprécier cette charmante pensionnaire du théâtre, dans deux rôles excellents et parfaitement appropriés à la véritable nature de son talent. Après le *Joli fait peur*—délicieux ouvrage de Mme de Girardin, qui a été joué il y a quelques jours avec un si grand et si légitime succès—la bénéficiaire paraîtra dans deux nouveautés importantes: *Le Sourd ou l'Auberge pleine*—charmant opéra-comique en trois actes, d'Adam, dont le livret est tiré d'une des pièces les plus gaies du répertoire moderne, et *Gentil-Bernard*, une des plus heureuses créations de Déjazet.

Le spectacle offert par Madame LACOMBE aux habitués du dimanche est trop attrayant pour ne pas attirer la foule: deux premières représentations, dont une d'opéra—en voilà bien assez pour assurer la recette, si la galanterie proverbiale du public ne nous garantissait pas salle comble après-demain soir.

Demain, le *Trovatore*, avec MM. Julien, Rauch, Vila, et Mmes Paola & Bourgeois; lundi, le *Grand Concert de la Tombola*.

La Mémoire.—Ce soir, à 7 heures et demie, le professeur Fowler s'occupera, dans la lecture qu'il doit faire à l'Armory Hall, de la culture de l'intelligence et de la perfectibilité, de la mémoire et des moyens à employer pour la conserver et la développer, de ce qu'il faut faire pour devenir bon penseur, écrivain ou orateur, de la conduite à tenir pour réussir dans les affaires, etc. Voilà une séance qui ne saurait manquer d'offrir un vif intérêt aux jeunes gens des deux sexes.

Prix du billet: 25 cents seulement. Examens phrénologiques, tous les jours, au City Hotel, chambre No 162.

FAIENCE, PORCELAINE, VERRERIE, etc.—On trouvera aujourd'hui dans nos colonnes l'annonce d'un des premiers magasins de porcelaines, verreries, faïences et cristaux que renferme notre ville—celui de MM. E. F. MIOTON & Cie, au coin des rues Chartres et Conti. L'assortiment de cette maison est complet dans toutes ses branches et l'on est sûr d'y trouver tout ce qui se rapporte à sa spécialité. MM. Mioton & Cie ont fixé leurs prix à un taux très modéré afin de mettre leurs belles marchandises à la portée de toutes les familles. Aussi vendent-ils beaucoup et sont-ils obligés de renouveler constamment leur stock. Nous croyons devoir signaler leur beau et vaste magasin aux marchands de détail de la ville comme à ceux de la campagne.

(*Communiqué.*)

Banque du Commerce de la Nlle-Orléans.
AUX ACTIONNAIRES.

L'annonce d'un ticket d'opposition à l'approche de l'élection des Directeurs de la Banque du Commerce a donné lieu à des rumeurs. On a dit qu'en cas de réussite les nouveaux candidats étaient résolus à faire poser les tuyaux de la Compagnie dans le 3me district, et qu'un pareil acte priverait les actionnaires du dividende auquel ils s'attendent. Nous pouvons assurer qu'aucune conversation de ce genre n'a eu lieu entre les personnes du ticket de l'opposition; mais nous pouvons dire aussi que la Compagnie (dans le cas où ses moyens le lui permettraient) poserait des tuyaux dans tous les quartiers populeux, toutes les fois qu'elle serait justifiée par le nombre des signataires demandant cette amélioration; qu'elle s'opposerait en même temps à toute pose de tuyaux dans des quartiers déserts quand rien ne le demande et lorsqu'il ne s'agit que de satisfaire au désir d'un seul individu.

Il a été convenu entre quelques membres de l'opposition d'user de tous leurs pouvoirs pour que les fonds de cette institution soient déposés dans une des banques incorporées de cette ville, au lieu de les laisser entre les mains d'un simple individu, ainsi qu'il a été fait pendant les dernières 7 ou 8 années.—Comment pareille responsabilité a-t-elle été assumée est chose incompréhensible.—C'est un principe dangereux que tout homme intelligent et réfléchi concevra aisément, et nous pensons que cet acte est sans précédent à la Nlle-Orléans.

Quelques-uns des membres de l'opposition pensent aussi que la Direction devrait acheter, non pas seulement la quantité de charbon nécessaire aux besoins de la Compagnie, mais deux et trois fois plus que la quantité suffisante lorsque le charbon est à 30 ou 35 cts. et le revendre lorsque le prix monterait à 70 ou 75 cents le baril; et par ce moyen le combustible au bout de l'année ne lui coûterait rien—ce qui n'a jamais été fait. On a été au contraire, et nous sommes bien informés, obligé de le payer jusqu'à 80 cents le baril.

Les membres de l'opposition veulent choisir pour président, un homme dont le temps pourra être entièrement consacré aux intérêts de la compagnie, qui ne sera pas obligé, par suite de ses affaires personnelles, de s'absenter pendant huit mois de l'année, bien qu'il laisse pour le représenter le trésorier de la ville, qui, quoique possédant toutes les qualités requises pour remplir cette place avec avantage pour la compagnie, ne peut cependant s'occuper efficacement et en même temps, de deux bureaux d'aussi grande utilité publique, sans préjudicier à l'un ou à l'autre.

Nous pourrions donner encore quelques bonnes raisons pour demander un changement dans la direction de la Banque du Commerce; nous nous contenterons de celles qui sont posées dans ce communiqué, et nous espérons que les actionnaires se joindront à nous pour soutenir le ticket de l'opposition.

PLUSIEURS ACTIONNAIRES.

CHRONIQUE LOCALE.

"ENCORE!.... ENCORE UN MEURTRE!!—Hier, un homme nommé Fox, ingénieur, qui occupait une partie de la maison appartenant à E. Collins, sur le chemin Félicité, se disposait à déménager, lorsqu'une dispute s'éleva entr'eux. Collins entra chez lui, prit un fusil à deux coups, fit feu sur Fox et le tua d'une balle à la tête. Ce malheureux laisse une femme et deux enfans dans une grande pauvreté.

COUR DU RECORDER STITH.—William Bracey et Philip Casey ont, dit un affidavit, volé un lot de sacs vides au débarcadère des chalands.—Cautionnement de $500.

Margaret Tehan déclare que Joseph Keating, accompagné de John Shine, est entré chez elle, Promenade Carondelet, a brisé une porte à coups de hache et a menacé son mari.—Interrogatoire au 2 du mois prochain.

George Sick et John Ross, accusés d'avoir menacé Daniel Kelly, ont été renvoyés de la plainte.

William Harvey, que Thomas Kelly accusait de l'avoir battu, a été acquitté.

Milton Reif devra répondre à l'accusation d'avoir assailli Elliott Robbins, le 24 du courant, dans la rue Carondelet et d'avoir ensuite essayé de faire feu sur lui.

COUR DU RECORDER FABRE.—Patrick Murphy a subi, hier, un interrogatoire à la suite duquel le recorder Fabre l'a envoyé devant la Première Cour de District, sous prévention d'avoir assassiné Lorenzo Dow, h. c. l., dimanche dernier. L'instruction n'a pas ajouté de nouveaux faits à ceux que nous avons déjà publiés.—En prison, le tribunal ayant refusé le cautionnement.

Joseph Kreuffa été envoyé devant le même tribunal pour avoir assailli G. W. Davis avec intention de le tuer.

Jean Carney et Pat Graher sont accusés d'avoir assailli James Lea.—Cautionnement de $300.

John Dalley, le jeune homme que le lieutenant Fremeaux accuse d'avoir poignardé un joueur d'orgue, mercredi, a comparu devant le recorder qui l'a fait écrouer en attendant l'interrogatoire.

COUR DU RECORDER SOLOMON.—Armand Foudvert, h. c. l. a été écroué, par l'ordre du recorder Solomon. Il est accusé du meurtre de Jean B. Hubert, h. c. l. Simon Lewis, accusé de complicité, est en prison.—M. Barthélemy a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution comme témoin.

Le coroner a condamné à une amende et fait emprisonner plusieurs personnes accusées de délit.

COUR DU RECORDER ADAMS.—Bridget Byrnes, accusée d'avoir assailli Ann Harding, a fourni un cautionnement de $300 pour répondre de sa bonne conduite pendant six mois.

Ferguson, qu'un affidavit accuse de vol de coton, subira un interrogatoire samedi prochain.

ENQUETES.—Le coroner a pratiqué, hier, la levée du corps de Jean Baptiste Hubert, jeune homme de couleur libre, tué, mercredi soir, dans la rue Morales. Verdict: mort des suites d'une blessure faite par Armand Foudvert, aidé de Simeon Lewis.

—Le verdict du juri qui a tenu une enquête sur le cadavre de Dennis Hickey, marchand de lait, assassiné le mardi gras dernier, accuse Richard Shelton, jeune homme de 17 ans. Il n'a pas été arrêté.

[illegible]—La résidence de M. Dubois, au coin des rues St-Ferdinand et Bons Enfants, a été [illegible] hier matin.

[illegible]—*La Plumée de l'Assomption*, [illegible] du bal donné dans cette paroisse à l'occasion du mardi-gras, raconte [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

BLACK.

II.

OU MADEMOISELLE MARIANNE DONNE LE PROGRAMME DE SON CARACTÈRE.

(Suite.)

Pendant que le chevalier gémissait son passe partout dans la serrure, l'épagneul, exempt, au moins, de toute inquiétude, attendait placidement assis sur sa queue que la porte s'ouvrît, comme si une longue habitude lui avait fait considérer la maison comme sienne; aussi, dès que le chevalier eut fait tourner les gonds, l'animal, s'élançant vivement entre ses jambes, allongea-t-il le pas sur le seuil; mais le maître du logis tira si vivement à lui la porte entrebâillée au tiers, qu'elle se referma sur le nez du chien, et que, de la secousse, la clé rejaillit au milieu de la rue.

L'épagneul s'élança après la clé, et malgré la répugnance qu'éprouvent en général les chiens, si bien dressés qu'ils soient, à toucher du fer avec leurs dents, il prit la clé entre sa mâchoire supérieure et sa mâchoire inférieure et la rapporta à M. de la Graverie, et cela, comme on dit en terme de chasse, à l'anglaise, lui tournant le dos et se dressant sur ses pattes de derrière, afin de mettre le salir avec ses pattes de devant.

Cette manœuvre, sans toucher M. de la Graverie, si séduisante qu'elle fût, donna cependant dans son cerveau matière à un certain nombre de réflexions.

La première fut qu'il n'avait point affaire au premier chien venu, et que, sans être précisément un chien savant, celui qui venait de lui donner cette preuve d'éducation était un chien bien élevé.

Sans que sa résolution première en fut ébranlée, il comprit cependant que l'épagneul méritait quelques égards, et comme deux ou trois personnes s'étaient déjà arrêtées à le regarder, comme les rideaux de quelques fenêtres s'écartaient, il résolut de ne pas compromettre sa dignité dans une lutte qui pourrait bien, vu l'entêtement et la vigueur de l'animal, ne pas demeurer à son avantage, et, cette résolution prise, il se décida à appeler une tierce personne à son secours.

En conséquence il remit dans sa poche la clé que l'épagneul venait de lui rapporter, et tirant une patte de chevreuil suspendue à une petite chaîne de fer, il fit retentir la sonnette à l'intérieur.

Malgré son retentissement parvenu distinctement à l'oreille du chevalier, la sonnette ne fit aucun effet, la maison resta muette comme si le chevalier eût sonné à la porte du château de la Belle au bois dormant, et ce ne fut que lorsque le chevalier eut redoublé ses appels, avec un rapprochement de tentative et un redoublement d'effets indiquant qu'il ne se lasserait pas le premier, qu'une fenêtre à guillotine glissa dans son chassis, au premier étage, et que la tête rechignée d'une femme de cinquante ans à peu près s'y encadra.

Cette tête s'avança avec autant de précaution que si quelque nouvelle invasion de Normands ou de Cosaques eût menacé la ville, et chercha à reconnaître l'auteur de cet étrange charivari.

Mais M. de la Graverie qui s'attendait naturellement à voir s'ouvrir la porte du rez-de-chaussée et non la fenêtre du premier, s'était effacé contre la porte, afin d'avoir moins de chemin à faire pour s'élancer à l'intérieur, et disparaissait à l'ombre d'une corniche toute chargée de giroflées de murailles, poussant là, vertes et drues, comme en plein parterre.

Il fut donc impossible à la femme de ménage de l'apercevoir, elle vit seulement le chien qui, assis sur son derrière, à trois pas du seuil et attendant, comme le chevalier, que la porte s'ouvrît, leva la tête et regarda le nouveau personnage qui entrait en scène, avec son œil intelligent.

La vue de ce chien n'était point faite pour rassurer Marianne, c'était le nom de la vieille femme de ménage, sa couleur noir plus ou se rappelle que l'épagneul n'avait d'autre taches de feu au museau et un jabot blanc au cou, était noir comme un corbeau; or, Marianne ne se rappelait aucune des connaissances de M. de la Graverie ayant un chien noir et ne connaissait que le diable qui eût un chien de cette couleur.

Or, comme elle savait que le chevalier avait fait serment de n'avoir jamais de chien, elle fut bien loin de se douter que ce chien accompagnât le chevalier.

D'ailleurs, le chevalier ne sonnait point.

Le chevalier qui n'aimait pas à attendre, avait son passe-partout qui ne le quittait jamais.

Enfin, après un instant d'hésitation elle se hasarda à interroger.

—Qui est là? demanda-t-elle simplement.

Le chevalier guidé à la fois par le son de la voix et par le regard de l'épagneul, quitta son poste, fit trois pas dans la rue et leva la tête à son tour en se faisant un abat-jour de sa main.

—Ah! c'est vous, Marianne, dit-il, descendez.

Mais du moment où elle avait reconnu son maître, Marianne avait cessé de craindre; aussi, au lieu d'obéir à l'ordre qui lui était donné,

—Descendre, demanda-t-elle, et pourquoi faire?

—Mais pour m'ouvrir apparemment, répondit M. de la Graverie.

Le visage de Marianne, de doucereux et timide qu'il avait été d'abord, devint acariâtre et revêche.

Elle arracha une longue aiguille fichée en son bonnet et ses cheveux, et reprenant son tricot interrompu:

—Pour vous ouvrir, dit-elle, pour vous ouvrir!

—Sans doute.

—N'avez-vous point votre passe-partout?

—Que je l'aie ou que je ne l'aie point, je vous dis de descendre.

—Bon! voilà que vous l'avez perdu, car je suis sûr que vous l'aviez ce matin; pendant que je brossais vos habits, il est tombé de la poche de votre pantalon, et je l'y ai remis; oh bien! c'est une économie! vous ne vous croyais point capable à votre âge, mais. Dieu merci! on apprend tous les jours.

—Marianne, reprit le chevalier, en donnant de légers marques d'impatience, qui prouvaient qu'il n'était point autant qu'il on pouvait le croire sous la domination de sa femme de charge, je vous dis de descendre.

—Il l'a perdu! s'écria celle-ci, sans avoir remarqué l'imperceptible nuance qui s'était faite dans le ton du chevalier. Il l'a perdu! ah! mon Dieu, qu'allons-nous devenir? Il me va falloir courir la ville, faire changer la serrure, la porte peut-être, car je ne dormirai certainement pas dans une maison dont il court des grands chemins.

—J'ai la clé, Marianne, dit le chevalier, s'impatientant de plus en plus, mais j'ai des raisons pour ne pas m'en servir.

—Jésus-Dieu, et quelles raisons, je vous le demande, peut avoir un homme qui a réellement son passe-partout, pour ne pas rentrer avec son passe-partout, au lieu de faire courir les escaliers et les corridors à une pauvre femme déjà écrasée d'ouvrage, et justement, cela me rappelle que mon dîner est sur le feu.—Ah! il brûle,—il brûle, je le sens; à quoi pensez-vous? mon Dieu!

Et Marianne fit un mouvement pour rentrer.

Mais le chevalier de la Graverie était à bout de patience; d'un geste impératif, il cloua la vieille à sa place, en disant d'une voix sévère:

—Allons, trêve de paroles et venez m'ouvrir, vieille folle!

—Vieille folle! vous ouvrir, s'écria Marianne, en élevant convulsivement son tricot au-dessus de sa tête, à la façon des imprécations antiques, comment, vous avez votre clé, vous l'avouez, vous me la montrez même, et vous voulez me faire courir par la maison, et trouver le sceur! cela ne sera pas, monsieur; non, cela ne sera pas, il y a long-temps que je suis lasse de vos caprices et je ne me prêterai point à celui-là.

—Oh! l'abominable mégère, murmura le chevalier de la Graverie, tout étonné de cette résistance, et déjà brisé de sa lutte avec le chien; je crois en vérité que, malgré sa supériorité dans les bisques d'écrevisses et les coulis de lapins, je serai forcé de m'en séparer; seulement, comme je ne veux qu'à aucun prix cet épagneul maudit entre dans la maison, cédons lui, quitte à reprendre notre revanche plus tard.

Alors plus doucement:

—Marianne, lui dit-il, je comprends que vous vous étonniez de mon apparente inconséquence; mais voici le fait, vous voyez ce chien.

—Certainement que je le vois, dit l'acariâtre personne, sentant qu'elle regagnait en force tout ce que consentait à perdre le chevalier.

—Eh bien? il m'a suivi malgré moi, depuis la caserne des dragons; je ne sais comment m'en débarrasser, et je voudrais que vous vinssiez le chasser, tandis que je rentrerai.

—Un chien! s'écria Marianne, et c'est pour un chien que vous dérangez une honnête fille qui est depuis dix ans à votre service. Un chien!...... eh bien! moi, je vais vous montrer comment on les chasse, les chiens.

Et Marianne, pour cette fois, disparut de la fenêtre.

Le chevalier de la Graverie, convaincu que si Marianne avait quitté la fenêtre, c'était dans le dessein de descendre et de venir l'aider dans le petit programme d'expulsion, bonasse et maladroit, qu'il s'était tracé vis-à-vis de l'animal, se rapprocha de la porte; de son côté, le chien, décidément résolu à cultiver la connaissance d'un homme de la poche duquel sortaient de si bons morceaux de sucre, se rapprocha de M. de la Graverie.

Tout à coup une espèce de cataclysme s'abattit sur l'homme et sur l'animal.

Une véritable avalanche d'eau, un Niagara du Nile, un Niagara, tombant de la chambre, des inondations ayeux.

Le chien poussa un hurlement et s'enfuit. Quant au chevalier, il tira son passe-partout de sa poche, l'introduisit dans la serrure, ouvrit la porte et en franchit le seuil dans un état d'exaspération facile à comprendre, et sa mémoire même où Marianne faisait entendre cette recommandation un peu tardive:

—Prenez garde à vous, monsieur le chevalier.

III.

L'EXTÉRIEUR ET L'INTÉRIEUR DE LA MAISON DU CHEVALIER DE LA GRAVERIE.

[illegible]

lotte, l'herbe dans les interstices avait poussé si épaisse, si serrée, qu'elle formait une espèce de damier en relief, dont les cases étaient indiquées par les pavés.

Par malheur, le chevalier de la Graverie n'étant ni joueur d'échecs, ni joueur de dames, n'avait jamais songé à tirer parti de cette circonstance qui eût fait le bonheur de Méry ou de M. Labourdonnais.

Extérieurement, la maison avait cet aspect froid et triste qui caractérise la plupart des habitations de nos vieilles villes; le mortier qui le recrépissait, s'était écaillé par larges plaques, et la chute de ces écailles laissait voir la nature en moellons de la bâtisse, recouverte de places en places de lattes chenées à côté les unes des autres, ce qui donnait à la façade l'apparence d'un visage marbré par une maladie de peau; les fenêtres, veuves de leur peinture grisâtre et devenues noires de vétusté, étaient à petits carreaux, et encore pas économie avait-on choisi des carreaux parmi ceux que l'on appelle des culs de bouteille, carreaux qui ne laissent pénétrer qu'une lumière verdâtre dans les appartements.

Tant que l'on n'avait fait que traverser cette cour, et que l'on était demeuré au rez-de-chaussée, il fallait que la porte de la cuisine fût entr'ouverte pour que l'on prît une idée passable et une opinion suffisante du maître du logis, car alors, et par l'entrebâillement, on apercevait des fourneaux de faïence blanche, propres et luisants comme la planche d'un parloir hollandais, et brillants souvent empourprés par les rougeâtres reflets d'un charbon incandescent; à côté du fourneau un âtre immense, où d'énormes bûches brûlaient bravement et sans parcimonie, comme au temps de nos aïeux, servait de rôtissoire à une broche, tournant au moyen de cette mécanique classique qui faisait si agréablement le tic-tac d'un moulin, le foyer carrelé de briques faisait lit à la braise, sans laquelle il n'y a pas de viande grillée, braise que rien ne saurait remplacer, et que les économistes modernes, exécrables gastronomes pour la plupart, ont cru remplacer par un four de tôle; en face de cette cheminée et de ces fourneaux étincelant comme autant de soleils rougis, s'étaient une douzaine de casseroles s'alignant par rang de taille et fourbies tous les jours comme les canons d'un vaisseau de haut rang, depuis l'énorme chaudron nos étamé où se brassent les confitures et les sirops, jusqu'au vase microscopique où s'élaborent les coulis, les mirepoix et les espagnoles de la cuisine algébrique.

Pour qui savait déjà que M. de la Graverie vivait seul, sans femme et sans enfans, sans chiens ni chats, sans commensal d'aucune sorte, cela, avec Marianne pour tout domestique, il y avait toute une révélation dans cet arsenal culinaire, et l'on reconnaissait là le gourmet, le raffiné gastronome livré aux jouissances de la table, aussi facilement qu'au moyen-âge on reconnaissait un alchimiste aux fourneaux, aux creusets, aux cornues, aux alambics et aux lézards empaillés.

Maintenant, la porte de la cuisine fermée, voici ce que l'on voyait au rez-de-chaussée:

Un vestibule des plus mesquins, sans autre ornement que deux champignons de bois, auxquels le chevalier accrochait en rentrant, à l'un son chapeau, à l'autre son parapluie, lorsqu'il sortait avec un parapluie, au lieu de sortir avec une canne; qu'un banc de chêne sur lequel s'asseyaient les domestiques quand, par hasard, le chevalier recevait, et que des carreaux de pierres blanches et noires, médiocre contrefaçon du marbre, dont elle avait la froideur et l'humidité; humidité et froideur qui persistaient en été comme en hiver.

Une vaste salle à manger et un immense salon dans lequel on ne faisait de feu que quand le chevalier de la Graverie donnait à dîner, c'est-à-dire deux fois par an, composaient avec la cuisine et le vestibule, tout le rez-de-chaussée.

Ces deux pièces tenaient, au reste, ce que l'extérieur promettait en fait de délabrement; le parquet en était disjoint et bossué, le plafond gris et la sale; les tapisseries déchirées, souillées, arrachées, s'agitaient au souffle du vent lorsque l'on ouvrait la porte.

Dans la salle à manger, six chaises de bois peint en blanc, formé orné, une table de noyer, un buffet, formaient l'ameublement.

Dans le salon, trois fauteuils et sept chaises couraient les unes après les autres, sans jamais parvenir à se joindre, tandis qu'une banquette à dossier, banquette et dossier rembourrés de foin, aperçurent audacieusement la place et le nom de canapé; la décoration et le mobilier de cet appartement de réception, appartement où, sauf les cas signalés, le propriétaire ne pénétrait jamais, était complété par une table ronde à bouillotte avec son flambeau, un guéridon aux pieds [illegible] et un balancier immobile, par une glace en deux morceaux, reflétant les rideaux de calicot à bandes jaunes et rouges qui pendaient tristement devant les fenêtres.

Mais au premier étage, c'était différent: le premier étage était, il est vrai, habité par le chevalier de la Graverie en personne; c'était là qu'était concentré, en droite ligne de la partie de la cuisine, le labyrinthe de la rue des Lices avait eu une Arbalète.

ALEXANDRE DUMAS.
(*A continuer.*)

Décédé, mercredi, 24 du courant, à l'âge de 32 ans, Dinos DESPORTES. Les amis et connaissances des familles Desportes et Simon sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Union, entre Urquhart et Greed.

Décédé, hier, à 1 heure et demie de l'après-midi, JOHN MARCOS, âgé de 29 ans. Les amis et connaissances et ceux des familles F. Sambola et V. Salvador sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 3 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure à Gretna. La cérémonie aura lieu, à 4 heures et demie, à la chapelle obituaire, rue des Remparts.

Qui veut être libre!

[illegible]

L'OLIVE TAR.

[illegible]

Compound Fluid Extract de BUCHU, de Hiebig.

Remède souverain pour La faiblesse des organes sexuels; LES EMISSIONS NOCTURNES; ... LES DOULEURS AU DOS; ... L'HYDROPISIE DE LA GRAVELLE, etc. ... A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.

Le Cerisier sauvage.

[illegible]

LE SIROP DE CERISE SAUVAGE ET DE GOUDRON DE DAVIS. A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.

UN REMÈDE [illegible]

[illegible] J. WRIGHT & Co.

Tonique Allemande [illegible] Le Dr C. M. JACKSON, Philadelph. Pa. [illegible] FAITES-EN L'ESSAI, [illegible] Nos 21 et 151 rue de Chartres.

ATTENTION.

25 Chemises blanches, Habillements d'été et de printemps.—Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de chemises blanches, habillements d'été et de printemps, etc, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Banks & Lascaux, No 77, rue de Chartres.

Changement de domicile. Le Dr LE MAT

Nous prie d'annoncer à ses clients qu'il a transporté son domicile rue Bourbon, entre Orléans et Ste-Anne. 25 fév—3

Les Amers d'Hostetter règlent l'appétit, fortifient le système, chassent la bile et toutes les matières impures, c'est un remède d'une efficacité étonnante pour la dyspepsie, les symptômes de la dyspepsie, pour les flatuosités, les étourdissements, la prostration et les effets d'une grande fatigue. Toutes les familles devraient avoir les AMERS D'HOSTETTER.

A vendre par tous les marchands et pharmaciens et par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres. 26 fév—6v&s

AVIS.

Les personnes qui doivent à feu Pierre Arcole ainsi que celles à qui il pouvait devoir, sont requises de se présenter au soussigné, encoignure Ste-Anne et Chartres. GABRIEL PRAUD.

$300 de récompense.

PERDU, entre les rues Gravier et Conti, trois billets de la Banque du Canal: Un de mille piastres; Un de cinq cents piastres; Un de cinquante piastres. Egalement—Un check sur la Banque de l'Union No 1,360, signé par S. O. Nelson & Co, pour $114. La somme ci-dessus sera payée à la personne qui rapportera l'argent à l'hôtel St-Charles. Nouvelle-Orléans, 25 février 1858. HALL & ELDREDGE. 26 fév—3

DEMANDE.

UNE DAME, qui a appris une grande expérience dans l'enseignement, désire trouver une place soit en ville soit à la campagne. Elle peut enseigner l'anglais dans toutes ses branches, le français, qu'elle parle bien, et la musique. Elle donnera les meilleures recommandations. S'adresser à A., bureau de ce journal. 26 fév

NOUVEAU MAGASIN.

E. F. MIOTON & Co., Encoignure des rues Chartres et Conti.

LE soussigné, ayant entièrement installé leur nouveau magasin à l'encoignure des rues de Chartres et Conti, sont prêts à offrir au public et à leurs amis un ASSORTIMENT ÉNORME DE MARCHANDISES consistant principalement en PORCELAINES, VERRERIES, FAYENCES, CRISTAUX. Ainsi qu'un assortiment complet d'articles de ménage et d'objets de fantaisie. Nous disposerons du tout, en gros et en détail, à des prix excessivement réduits. ... FAMILLES, HOTELS, RESTAURANTS, BUVETTES, BATEAUX A VAPEUR, NAVIRES, Et des marchands de la ville et de la campagne. [illegible]

BANQUE DU COMMERCE DE LA NLLE-ORLEANS.

Le ticket suivant est particulièrement recommandé aux actionnaires de la susdite Banque à l'élection des Directeurs qui aura lieu lundi 1er mars 1858—Savoir: MM. W. T. HEPP, PIERRE FOUTZ, JOSEPH LANATA, JOAQUIN VIOSCA, JUSTIN DUREL, EDGAR MONTEGUT.

BANQUE DU COMMERCE.

Le ticket suivant est offert aux suffrages des actionnaires à l'élection qui aura lieu le 1er mars 1858—Wm ALLING, A. GARRIERE, A. GUYOL, A. W. SMITH, D. URQUHART, E. A. BRADFORD.

LICENSES—LICENSES.

Le Trésorier annonce à tous ceux qui n'ont pas payé leurs licenses, que le délai accordé par la Législature expirera SAMEDI PROCHAIN. Après cette date, toutes les licenses de la ville seront collectées par l'avocat-conseil de la ville, avec frais. ADAM GIFFEN, Trésorier.

Société Espagnole de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

[illegible] F. PICARD, Secrétaire.

Collège commercial de Dolbear. 166 ... Rue du Canal ... 166. [illegible] RUFUS DOLBEAR, 166, rue du Canal.

F. MALARD & Cie, Nos 58 et 60, rue du Canal, encoignure Vieille-Levée. [illegible] F. MALARD & Cie.

Habillements pour Habitations. F. MALARD & Cie. Nos 58 et 60, rue du Canal, encoignure Vieille-Levée. [illegible]

SPÉCIALITÉ DE DENTELLES ET APPLICATIONS DE BRUXELLES. Ed. FROIDEVAUX, Rue de Chartres No. 88.

236 [illegible]

Au grand dépôt du Sud, Encoignure des rues Royale et Ste-Anne. IMPORTATION DIRECTE DE PARIS. [illegible]

FROMAGES, Demijeannes et Champagne. [illegible] J. VIOSCA Jr.

Aux marchands. [illegible]

AVIS. [illegible] BAUDUC, BLOCK & Co.

[illegible] JEREMIE COLLON.

[illegible] BLANCHIN & GIRAUD.

A LOUER. POSSESSION IMMEDIATE. [illegible]

$50 de récompense. Partie le 16 de ce mois, JANE, âgée de 27 ans, [illegible] A. GARIDEL.

10 [illegible] **10** [illegible] E. DURAND.

[illegible] GALLOND & PASCAL.

CONSERVES ALIMENTAIRES. 100 caisses [illegible] LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

Cognac, Vin, Genièvre, etc. [illegible]

Au Public.

Le soussigné se présente respectueusement aux électeurs de la ville de la Nlle-Orléans comme candidat à la place de MAIRE. L'élection a lieu le 2 juin prochain. BENJ. F. HARRISON.

A. JOZWIK.

Docteur en médecine, de la Faculté de Paris. CONSULTATIONS ET OPERATIONS CHIRURGICALES.

LE Dr JOZWIK offre spécialement ses services à la population allemande, dont il parle aussi la langue. No 192, RUE St-PIERRE, entre Bourbon et Dauphine.

TOMBOLA. Du magnifique Portrait DU GÉNÉRAL WASHINGTON, Exposé—RUE DE CHARTRES No 50.

LE célèbre portrait original du général Washington, exposé depuis quelque temps au no 50, rue de Chartres, est mis en Tombola. Mille billets à $5 le billet. Chaque souscription recevra comme prime, au moment de sa souscription, une magnifique photographie du tableau. Le tirage aura lieu aussitôt que les billets seront placés et le jour en sera désigné par les journaux. Les habitants de la campagne qui désirent souscrire à cette Tombola doivent adresser leur demande à G. DUHAMEL, rue de Chartres, 50.

L'ŒIL ET L'OREILLE. SURDITÉ—MALADIES DE L'ŒIL ET DE L'OREILLE.

Le Dr P. A. VON MOSCHZISKER Est à l'Hôtel St-Louis, appartements Nos 1 et 2. Où l'on peut le consulter sur toutes les maladies de l'ŒIL et de l'OREILLE, qui exigent les soins d'un médecin ou d'un chirurgien. HEURES—9 A. M. à 5 P. M. Pose d'YEUX ARTIFICIELS sans faire éprouver la moindre douleur. Pose de TYMPANS ARTIFICIELS, si c'est nécessaire, en cas de SURDITE.

Ne tardez pas ET ACHETEZ

Les habillements d'hiver dont vous pouvez avoir besoin. ALFRED MUNROE & CO, No 34, rue des Magasins. [illegible] ALFRED MUNROE & CO, No 34, rue des Magasins.

Demande.

UN jeune homme parlant le français et l'anglais désire une place de vendeur dans une grocerie ou une place quelconque. S'adresser au bureau de ce journal.

Excellent emplacement POUR DES Magasins de marchandises sèches Près le marché Poydras.

A LOUER—Le bâtisse en briques à trois étages, située à l'encoignure de la rue Poydras, s'étendant environ quatre-vingt-dix pieds sur la rue Baronne et dont le profondeur s'étend jusqu'à la rue Penn. Egalement à louer. ... SAMUEL J. PETERS, Jr., No 96, rue Gravier.

ERNEST COIGNARD. AGENT pour la vente de vins, liqueurs, etc. ... LAZARE & LEVASSEUR.

Pension bourgeoise. [illegible] O. RODRIGUEZ.

MAILLOT & SON, 126, rue des Magasins. Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, &c., et fabricants de liqueurs du pays.

B. JOURDAN. Successeur de E. Bonnabel, IMPORTATEUR-DROGUISTE EN GROS, Pharmacie Chimique, Encoignure Natchez et Tchoupitoulas. [illegible] B. JOURDAN.

Magasin de Tapis. Rue de Chartres, No 12. [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

A L'ETOILE DU NORD Encoignure Conti et Passage de la Bourse. F. Blanchard. [illegible]

BORME & DEJEAN, AGENCE DE RECOUVREMENTS Pour les Comtés OPELOUSAS ET ATTAKAPAS. [illegible] BELLOCQ, NOBLOM & Co, A. ROUSSET & Co, LOUIS CHAUDET.

Matériaux de construction. BRIQUES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c. [illegible]

Hotel Verandah Conti. M. GEORGE a l'honneur d'informer le public ... ADOLPHE BLACHE, 69, rue Royale.

AUX DAMES DE LA NOUVELLE ORLEANS. Avis essentiel. [illegible] MADAME HARBY.

CAMILLE LACOSTE, SUCCESSEUR DE PERRET Y BORDELOIS. [illegible]

Tombola de la réciprocité de toutes les Tombolas. La plus avantageuse (Pour ceux qui s'en assurent des billets). Pour 15,000 billets à $1 chaque, soit $15,000, $27,500 DE LOTS! ... BONNARDEL & Cie.

CESSATION D'AFFAIRES. STOCK DE PRINTEMPS. LE soussigné appelle respectueusement l'attention du public sur l'ouverture de son stock de printemps ... D. H. HOLMES, No 148 rue du Canal entre Bourbon et Dauphine.

NOUVELLE REDUCTION POUR CAUSE de DEMENAGEMENT. DEVANT changer de local d'ici à quelques mois, nous voulons absolument réduire autant que possible notre stock. ... C. A. BARRIERE & BRO., 20 rue de Chartres.

Ouverture de la saison de Printemps. NOUVEAUX AVANTAGES. Encore meilleur marché! [illegible] LAZARE & LEVASSEUR, 10 rue de Chartres, près Canal.

THEODORE DANFLOUS. 145, rue Royale. [illegible]

DANZIGER, Encoignure Robertson et Orléans, et No 135 rue des Remparts (autrefois Cirque). [illegible]

AVIS. [illegible]

MERCHANT'S HOTEL [illegible] J. DE BACH, propriétaire.

A L'ETOILE DU NORD Encoignure Conti et Passage de la Bourse. F. Blanchard. [illegible]

LE Dr. F. RIBOT, arrivant de la Havane, a l'honneur d'informer le public ... Son cabinet est au No 85 rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine.

MLLE JULIE a transféré son domicile de la rue Remparts No 8 à l'encoignure Conti et Franklin.

AVIS. LE soussigné ayant été nommé notaire public, en remplacement de feu Charles Maurian ... Fr. GRIMA.

AVIS AUX FAMILLES. LE docteur SANTIAGO MOLL ... [illegible]

Southern Institute, Rue St Louis, 148. [illegible]

DODARD & Cie DEGRAISSEURS, rue Bourbon, 165. [illegible]

BOUQUETS POUR BALS, NOCES, &c. Constamment au magasin No 113, rue de Chartres, entre St Louis et Conti.

LOTERIES DE SWAN & Co Autorisées par l'Etat de la Géorgie. $70,000 POUR $10!

Les loteries suivantes seront tirées par S. SWAN & Co, Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE SPARTA dans le mois de février 1858, à AUGUSTA (Georgie), sous la surveillance des commissaires. [illegible] ... SAMUEL SWAN & Co, Augusta, Ga.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans. Département des Travaux Hydrauliques. 30 janvier 1858. [illegible] J. E. PERCY, Secrétaire.

AVIS. Compagnie du canal Caronlelet et de Navigation de la Nlle-Orléans. [illegible] LOUIS S. GARIDEL, Président.

ŒNOLATURE A L'ESSENCE DE SALSEPAREILLE Préparée par le Dr E. Hume, Pharmacien, Au coin des rues Bourbon et Toulouse. [illegible]

ADOLPHE BLACHE, 69, Rue Royale. VIENT de recevoir un nouvel envoi de marchandises ... ADOLPHE BLACHE, 69 rue Royale.

American aromatic bitter cordial. Ce cordial aromatique et amer dont la saveur et l'arome des plus suaves ne sauraient être surpassés ... A. A. PEYCHAUD, 308 rue Royale.

Aux malades. LE Dr W. BODENHAMER, M. D., de New-York, étant arrivé à la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

[illegible] V & E MAIGNAN.

MARRONS—20 barils marrons de Savoie, ... LANATA FRERES, 9 à 11 rue Jefferson.